

Chronique du Lot

Enseignement Primaire

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 27 juillet 1939, pris sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie les instituteurs et les institutrices dont les noms suivent ont été nommés aux postes ci-après :

Effet du 1^{er} octobre 1939

M. Burgade, instituteur du Dégaznès (non installé), à Concots (garçons).

Mme Burgade, institutrice d'Uzech-les-Oules, à Concots (filles).

M. Bouyxou, instituteur de St-Projet, à Frayssinet-le-Gélat (garçons).

Mme Bouyxou, institutrice de St-Projet, à Frayssinet-le-Gélat (filles).

M. Tartayre, instituteur de Reyrevignes (non installé), à Lherm (garçons).

Mme Tartayre, institutrice de Reyrevignes (non installée), à Lherm (filles).

M. Leroy, instituteur de Bannes, à Puybrun (garçons).

Mme Leroy, institutrice de Bannes, à Puybrun (filles).

Mme Sudres, institutrice de Cail-lac (Cajarc), à Bétaille (classe enfantine).

Mme Bos, institutrice de Lafontade (Gourdon), au Vigan (filles, adjointe).

Mlle Jarrié, institutrice de Martignac (Puy-l'Evêque), à Cambayrac (mixte).

Mme Bélaygue, institutrice de St-Etienne (St-Paul-Labouffie), à Prouillac (Gourdon), mixte.

Mme Mezon, institutrice de Vidail-lac, à Rignac (Cuzance), mixte.

Mme Trouvé, institutrice de St-Simon (à titre provisoire), à St-Simon (à titre définitif).

Mme Girma, institutrice de Miers, non installée, à Lascabanes (filles).

Mlle Martin-Bihourd, institutrice d'Auzac (St-Projet), à Milhac (filles).

M. Bousquet, instituteur de Far-gues, à Floressas (garçons).

M. Nouvel, instituteur de St-Martin-le-Redon à Puy-l'Evêque, (garçons, adjoint).

Mme Nouvel, institutrice de St-Martin-le-Redon à Puy-l'Evêque (filles) (adjointe).

NOS PARLEMENTAIRES

Aux termes d'un arrêté pris le 26

juillet par M. de Monzie, Ministre des Travaux Publics, M. René Besse, Député de Cahors, a été nommé membre du Conseil supérieur des Travaux Publics.

LOTÉRIE NATIONALE

Tous les billets terminés par :

4 gagnent 110 francs.

8 gagnent 220 francs.

79 gagnent 1.000 francs.

420 gagnent 5.000 francs.

1.724 gagnent 20.000 francs.

64.866, 40.824 gagnent 50.000 fr.

22.188 gagnent 100.000 francs.

Les billets portant les numéros :

1.195.815, 0.303.871, 0.149.324.

0.069.482, 0.757.428, 0.970.036, 0.221

0.178.788, 0.355.105, 0.744.953, 0.081

0.995.635, 1.261.488, 0.007.480,

1.398.221 gagnent 500.000 fr.

1.179.207, 1.309.893, 1.468.317 ga-

gnent 1 million.

Le billet portant le numéro :

0.555.531 gagne 5 millions.

La Manufacture des tabacs

de Tonneins ne sera pas supprimée

Le bruit avait couru que, pour des raisons d'économie, le ministre des finances avait l'intention de supprimer la Manufacture de tabacs de Tonneins.

Le ministre des finances vient de faire connaître que ce bruit est dénué de tout fondement. Il n'a jamais été question de supprimer la Manufacture de Tonneins.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote, M^r Roger Lafage, de Martel, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient d'être nommé secrétaire de la Conférence des Avocats du barreau de Paris.

Nous adressons à M. Lafage nos bien vives félicitations.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 17 au 22 juillet 1939, dans le Lot, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 5 hommes, 1 femme.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 9 hommes, 5 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 1 homme, 3 femmes.

« Le fonds municipal de chômage a secouru la semaine précédente 14 chômeurs. »

L'Exposition de Figeac

UNE SECTION DES ARTS ET DES COURS PROFESSIONNELS A LA FOIRE-EXPOSITION DU 10 AU 17 SEPTEMBRE.

Les organisateurs de la Foire-Exposition de Figeac (du 10 au 17 septembre) se proposent de soumettre au public les résultats les plus frappants obtenus dans tous les domaines de l'activité régionale.

M. Delbos, Commissaire général de l'Exposition, veut aussi que les visiteurs soient à même d'apprécier les efforts d'un enseignement pratique en vue d'un développement toujours plus perfectionné de l'art technique, expérimental, professionnel.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

C'est ainsi qu'un emplacement spécial, avec stands appropriés sera réservé aux Ecoles d'Artisanat, d'Agriculture du Lot, ainsi qu'aux Ecoles communales de Figeac et de la circonscription, et à nos deux Collèges de filles et de garçons.

Eugène Grangé

Notre ami, notre cher collaborateur, Eugène Grangé, vient de mourir.

Depuis quelques semaines nous savions que la menace de la mort était sur lui, qu'on n'avait plus l'espoir de le guérir ; nous redoutions chaque jour d'apprendre la tragique nouvelle.

Mais on ne s'habitue pas à l'idée de voir mourir un ami, puisque tout à l'heure quand elle nous est arrivée, nous l'avons reçue comme quelque chose d'inattendu et de soudain, creusant tout à coup un grand vide dont nous savons bien qu'il ne sera pas comblé.

Il faudrait faire autre chose ici que d'exprimer notre peine. Il faudrait parler de l'homme disparu et de son œuvre qui reste ; rappeler quelle ardeur patiente, et obstinée, quel talent il a dépensés dans sa propagande quercynoise dont il fut l'un des initiateurs. Il faudrait montrer combien il a déployé d'efforts divers et ingénieux pour faire connaître et aimer ce Quercy qu'il connaissait si bien et qu'il aimait tant.

On dira en d'autres temps la perte que fait en lui la cause régionaliste dont il était un des écrivains les plus réputés et que le Quercy voit disparaître en lui un des hommes qui en ont le mieux parlé et le mieux écrit. En ce sens, la mort d'Eugène Grangé sera ressentie au-delà des limites mêmes de notre département.

Aujourd'hui, en ces lignes hâtivement et tristement écrites, qu'on nous permette d'exprimer notre hommage de reconnaissante pitié à celui qui, durant tant d'années, a considéré le Journal du Lot comme une maison un peu sienne ; où il était accueilli avec autant d'amitié qu'il y en apportait.

Combien d'articles y a-t-il publiés dont chacun était consacré à quelques particularités de ce Lot dont il savait tout, à quelque aspect nouveau d'un antique paysage, à rectifier de fausses interprétations historiques ou artistiques ! Combien de chroniques attentives, minutieuses, scrupuleuses sur des sujets qu'il orientait toujours vers sa préoccupation centrale : glorifier le Quercy.

La maladie avait interrompu cette précieuse collaboration. Hélas, elle ne sera pas reprise !

Tous ces souvenirs et celui d'une amitié que rien n'a troublé feront tristement cortège à la mémoire d'Eugène Grangé qui sera bien gardée dans notre maison.

Le « Journal du Lot ».

Eugène Grangé était malade depuis plusieurs mois. La mort de sa chère femme lui avait été un chagrin dont il ne s'est pas guéri ! Les soins si affectueux qui lui ont été prodigués par sa sœur et ses neveux n'ont pu que prolonger quelque temps son existence. Il a succombé lundi à Creysse dans la maison de campagne de ses neveux.

Ses obsèques seront célébrées à Thérirac, mercredi 2 août, à 11 h.

Nous prions les membres de sa famille, d'agréer l'expression de notre sympathie profondément attristée.

ASSURANCES SOCIALES

Le Service régional des Assurances sociales, 14, rue du Rempart St-Etienne, à Toulouse, nous communique :

Le public est informé que, conformément à une décision récente de M. le Ministre du Travail, les bureaux de renseignements, provisoirement maintenus dans les Préfectures d'Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban et Tarbes, lors de la régionalisation des assurances sociales seront définitivement fermés le 12 août 1939 à 18 h.

A partir du 15 août, un service hebdomadaire de renseignements au public sera assuré aux jours, heures et bureaux indiqués ci-après, par l'Inspecteur des Assurances sociales en résidence dans chacune des localités susvisées : à Albi, le samedi de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h., au Palais de la Berbie ; à Auch, le samedi de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., à la Maison de l'Agriculture ; à Cahors, le mercredi de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 18 heures et le samedi de 8 h. 30 à 12 h., boulevard Gambetta, n° 15 ; à Foix, le vendredi de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. 30 ; à Montauban, le samedi de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h., à la Préfecture ; à Tarbes, les jours de marché à Tarbes (le mercredi ou le jeudi, selon la semaine), de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h., rue Lordat, n° 3.

Vol de 300 francs

Le nommé Roger Salesses, 30 ans, ouvrier agricole au service de M. Delmas, à Gourdon, a été mis en état d'arrestation pour vol d'une somme de 300 francs au préjudice de M. Delmas.

Salesses a été conduit samedi au parquet de Cahors, et, après interrogatoire, a été écroué à la prison.

La foudre

Dimanche soir, pendant l'orage, la foudre est tombée à Espère, sur un pylône électrique qui a été renversé. Mais le pylône tomba sur les cornes de deux vaches qui trainaient une charrette de foin. Les vaches eurent les cornes arrachées.

Le propriétaire de la charrette et sa femme qui marchaient près des vaches n'ont pas eu de mal.

CAHORS

CONGRÈS DES SOURCIERS ET RADIESTHÉSISTES

Le Congrès des puisatiers, sourciers et radiesthésistes s'est ouvert à Cahors, samedi matin, à 9 heures, à la Chambre de commerce.

La médaille des puisatiers, sourciers de France, fut remise à M. Pastor, délégué fédéral des Alpes-Maritimes, puis M. le professeur Lenars, directeur-fondateur de l'Institut international de Téléradiesthésie scientifique, traite le problème de la « Télé-radiesthésie prénatale ».

A 12 h. 30, un banquet eut lieu à l'Hôtel de l'Europe. Au dessert, des discours furent prononcés par MM. Armand Viré, Pastor, le professeur Lenars et Jean Lafon, délégué général.

A 16 heures, les travaux du Congrès reprirent à la Chambre de commerce et se terminèrent à 19 heures.

Dimanche matin à 9 heures, les Congressistes parcoururent la vallée du Lot et se rendirent à Prayssac où ils procédèrent à des expériences de sourceillerie sur le terrain.

Les Congressistes rentrèrent dans la soirée à Cahors ; ils se réunirent à la Chambre de commerce et à 16 h. le Congrès était clôturé.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Rougier, président de la Fédération nationale des Combattants volontaires de la guerre, officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris à l'âge de 82 ans.

Le défunt était le père de M. le docteur Jean Rougier, le distingué chirurgien, et Conseiller général du Lot et de M. Henri Rougier, capitaine en retraite.

La cérémonie religieuse a eu lieu mardi, 1^{er} août, à Paris, l'inhumation aura lieu à Cahors, mercredi 2 août, à 9 heures.

En cette douloureuse circonstance, nous prions Mme et M. le docteur Jean Rougier ; Mme et M. le Capitaine Rougier et leur famille de vouloir bien agréer l'assurance de nos vives sympathies et de nos sincères condoléances.

Bal et tombola

Dimanche soir, la Société cycliste, l'Etoile Sportive cadurcienne avait organisé un grand bal public, dans le quartier de la Gare. Mais l'orage qui éclata à 19 h. 30 ne paraissait pas permettre le succès de cette soirée.

Les craintes ne se justifièrent pas. En effet, sans être favorable, le temps permit aux danseurs de prendre part au bal qui commença à 21 heures.

Sans doute, par intervalles, quelques averses arrosaient bien la place : les danseurs en étaient quittes pour s'abriter sous les tentes des cafés, mais quelques minutes après, le bal recommençait.

Malgré tout, on peut dire que la fête fut bien réussie. Au cours de la soirée, eut lieu le tirage de la tombola organisée par la Société sportive.

Voici la liste des numéros gagnants :

2.314, 917, 119, 2.776, 1.297, 2.145, 1.022, 1.058, 2.585, 85, 770, 410, 934, 1.275, 1.444, 157, 2.897, 2.008, 2.146, 2.089, 1.083, 1.390, 1.918, 2.996, 2.126, 778, 2.584, 2.017, 2.239, 1.403, 2.686, 2.402, 1.070, 125, 438, 2.880, 247, 2.255, 23, 657.

Après la tombola, le bal fut repris et ce n'est qu'à minuit que les danseurs firent fin et que danseurs et spectateurs rentrèrent à la maison. Ce fut une bonne soirée pour laquelle les organisateurs méritent des félicitations.

Vol de brebis

M. Moïse Amalric, propriétaire à Aujols, avait amené à la foire de Lalbenque, deux brebis qu'il avait placées sur le foirail.

Après une courte absence, M. Amalric, à son retour constata que les deux brebis avaient disparu.

Or, le 25 juillet, à la foire aux moutons, à Lalbenque, M. Amalric reconnut ses deux brebis dans le troupeau de M. Miquel, de Montdoumerc.

Il demanda des explications à M. Miquel qui déclara que ces deux brebis avaient été achetées par lui à un inconnu. Mais il s'offrit de lui les rendre et de lui verser, même, une indemnité de 100 francs.

M. Amal

